

conférence de presse

**le lundi 28 novembre 2005 à 9 heures
devant le Conseil des Prud'hommes
1 rue Gaufredy à Aix-en-Provence**

Ouvriers agricoles étrangers...la justice ne répond plus !

En mai 2004, vingt quatre salariés agricoles ont été licenciés par MM Arnaud père et fils, dirigeants de deux entreprises agricoles de Berre-l'Étang.

Les ouvriers ont immédiatement saisi le Conseil des Prud'Hommes d'Aix-en-Provence pour que celui-ci déclare leur licenciement abusif et reconnaisse leurs droits dans un litige antérieur.

La procédure a commencé à suivre très mollement son cours : l'audience de conciliation, prévue le 15 juin 2004, a été reportée au 14 septembre 2004 et s'est avérée infructueuse, une enquête des conseillers prud'homaux s'est déroulée dans les exploitations le 10 novembre 2004 et il était alors prévu une audition de témoins en janvier 2005.

Depuis...rien ; en dépit de plusieurs courriers des salariés et de leurs défenseurs restés sans réponse.

Les salariés vont donc se présenter lundi prochain à 8 heures 30 à la Présidente du Conseil des Prud'Hommes pour lui demander deux choses simples :

- 1) expliquer les raisons du gel de la procédure depuis 11 mois ;
- 2) fixer une date d'audience à brève échéance.

Le résultat de cette démarche, accompagnée par la CFDT, sera communiqué publiquement sur les marches du palais.

Le 25 juin 2004, le CODETRAS organisait une conférence de presse sous le titre : *Des employeurs agricoles de travailleurs étrangers devant les tribunaux...vers plus de justice ?*

L'interrogation renvoyait à l'espoir que les ouvriers exploités s'organisent pour se défendre et faire valoir leurs droits en s'adressant de plus en plus fréquemment aux tribunaux.

Cet espoir n'était pas vain ; en attestent les multiples grèves déclenchées au cours de l'été 2005 comme le nombre croissant de dossiers que le CODETRAS est amené à soutenir devant les juridictions civile, pénale et administrative.

Mais, sans doute par naïveté, le point d'interrogation ne concernait pas la diligence de l'institution judiciaire. Avec la sage lenteur qui la caractérise, celle-ci était censée répondre aux sollicitations nouvelles.

Or, dans l'affaire des 24 de Berre, elle ne bouge plus du tout depuis un an.

Il n'y a alors d'autre recours qu'une interpellation de la société civile pour que l'état de droit soit respecté.

Lundi matin , venez nombreux soutenir la démarche des ouvriers licenciés

A.S.T.I de Berre, Association de coopération Nafadji Pays d'Arles, Cimade, Comité local ATTAC - Pays salonnais
Confédération Paysanne, CREOPS, Droit Paysan 13, Espace-Accueil aux étrangers, Fédération du MRAP 13, FGA
CFDT, Forum Civique Européen, FSU 13, Ligue des Droits de l'Homme.
